

Référence / REC063/84043/2021/1/2121529

AVIS D'OCTROI PARTIEL SUR RECOURS

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que le Gouvernement wallon a notifié l'octroi partiel du permis d'urbanisme n° 4123 au nom de Shourbaji Ahmed en date du 29.04.2021.

Le permis d'urbanisme sollicité par Monsieur Ahmed Shourbaji relatif à un bien sis Route de Pétrai à 6840 Neufchâteau, cadastré Neufchâteau 6DIV section D n) 47 f2, et ayant pour objet la transformation d'une habitation existante en deux logements est refusé.

Le permis d'urbanisme sollicité en ce qui concerne la régularisation d'un abri de jardin, d'une pergola et de divers matériaux extérieurs, volumétrie, revêtement de sol et cheminées est octroyé.

Un recours au Conseil d'Etat est ouvert au destinataire de l'acte dans les formes et délais précisés dans l'arrêté du régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du conseil d'Etat repris ci-après : <http://www.raadvst-consetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061/275094) à l'Administration communale de Neufchâteau chaque jour ouvrable de 9 h. À 12 h. et sur rendez-vous les après-midi, du 20.05.2021 au 10.06.2021 ;

Le dossier peut être consulté le 25.05.2021 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement. (Service Urbanisme : 061.27.50.94 la veille au maximum)

Le Directeur Général,


J-Y. DUTHOIT

l'Echevin de l'Urbanisme,

S. DEFAT

La Bourgmestre,


M. MONS delle ROCHE

